



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....26  
Votants.....31

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2018/137**

**Budget annexe du Camping**  
**: Décision Budgétaire**  
**Modificative n°3**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018,  
et que la convocation du conseil avait été  
réalisée le : vendredi 14 septembre 2018



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

**PROCURATIONS :** Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2017/232 du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 de la ville de Millau et de ses budgets annexes ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2018 du budget annexe du camping a repris les résultats de l'exercice 2017 ;

Considérant que la décision budgétaire modificative n°2 de 2018 a augmenté la section de fonctionnement de 2 000 euros pour régler des frais accessoires non prévus au budget correspondants à la majoration d'indemnité suite au contentieux avec la Société Atlantis ;

Considérant que la collectivité a cédé à la SCI camping de Millau plage le camping municipal pour un prix de cinq cent quinze mille sept cents euros (515 700 €) et que la gestion du camping municipal est retracée dans le cadre d'un budget annexe, le produit de cette vente doit être inscrit sur ce budget annexe à un compte d'ordre qui est le chapitre 024 en section d'investissement ;

Considérant que les opérations de cessions immobilières font l'objet d'opérations mixtes d'ordre et réelles afin de sortir le bien du patrimoine immobilier ;

Considérant de ce fait que la vente est prévue au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » mais sera encaissée sur un compte 775 réel, la décision modificative n°3 est donc présentée en suréquilibre ;

Considérant qu'au 1er janvier 2019 le budget annexe sera clôturé et que lors du vote du compte administratif 2017 du budget annexe du camping, l'excédent de fonctionnement (comprenant le produit de la vente) sera intégré dans le budget ville ainsi que les emprunts restant et la dette de la SARL Atlantis qu'il conviendra de passer en non-valeurs pour un montant de près de 41 000 euros ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM3	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	<b>DEPENSES</b>			
O11	Charges à caractère général		0,00	0,00
	6068 : autres matières et fournitures			0,00
	611 : prestations de services avec entreprises			0,00
	6226 : honoraires			0,00
	63512 : taxes foncières			
65	Autres charges de gestion courante	650,91	0,00	0,00
	6541 : créances admises en non-valeur	650,91		0,00
66	Charges financières	1 782,00	0,00	0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	1 482,00		0,00
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	300,00		
	668 : autres charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
	678 : autres charges exceptionnelles	2 000,00		0,00
O42	Dotations aux amortissements et prov.	4 613,00		
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	4 613,00		
O23	Virement à la section d'investissement	6 039,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	15 084,91	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>			
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
	678 : autres charges exceptionnelles			
70	Ventes	12 000,00	0,00	0,00
	70878 : autres redevables	12 000,00		
75	Autres Produits de Gestion Courante	0,00		
	757 : redevance versée par fermiers conc.			
	758 : Produits divers de gestion courante			
77	Produits Exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00
	774 : Subventions exceptionnelles			0,00
	7788 : Autres produits exceptionnels	2 000,00		
O13	Atténuations de charges	0,00		
	6611 : ICNE			
OO2	Excédent reporté	1 084,91		0,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	15 084,91	0,00	0,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM3	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	10 652,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros	10 652,00		0,00
	16882 : ICNE			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2312 : Terrains			0,00
	2313 : Constructions			
001	Déficit reporté	5 730,26		0,00
	TOTAL DEPENSES	16 382,26	0,00	0,00
	RECETTES			
021	Virement de la section de fonctionnement	6 039,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		515 700,00	515 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 730,26	0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé	5 730,26		0,00
16	Emprunts et Dettes Assimilés	0,00		
	1641 : emprunts en euros			
	16882 : ICNE			
040	Amortissement des immobilisations	4 613,00		
	28031 : Amort. Frais d'études NSR			
	28182 : Immos. Corporelles Mat de transpt	762,00		
	28183 : Amot. Mat. Bureau et Informatiq.			
	28188 : Immos. Corporelles autres	3 851,00		
	TOTAL RECETTES	16 382,26	515 700,00	515 700,00

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 10 septembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

**Adopté par : 23 voix pour**

**6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Aline DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

